



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 2 octobre 2020

Délivrance d'une autorisation d'exploiter - changement d'exploitant

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Christophe Bonvin**, domicilié à 1957 Ardon lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un établissement public au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : 8'237 – Rte du Bois-de-Finges 32 - Sierre
Enseigne : **Il Peperoncino**
Prestations : Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place & à emporter et/ou à livrer
Heures d'ouverture et de fermeture : Tous les jours : 06h00 – 01h00 (horaires actuels)
Début de l'activité : 3 novembre 2020
Employeur : Il Peperoncino Sàrl – 3960 Sierre

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 2 novembre 2020.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	PRVC	
Date début de la publication	2 octobre 2020	
Date fin de la publication	2 novembre 2020	



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 2 octobre 2020

Y:\STEDILITE\03_Enquêtes BO\Enquêtes 2020\enquêtes 021020.doc

Enquêtes Publiques

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par :

- Mme et MM. Jacqueline, Christian, Fernand-Guy et Marc-Antoine Loyer, par l'atelier d'architecture Graphos SA, pour la démolition d'une grange ainsi que la construction d'un couvert à voitures et l'aménagement de places de parc à Borsuat (Rue Edmond-Bille) sur la parcelle No 241, plan No 1 (zone de moyenne densité) coordonnées 607'433/127'141.
- M. Hans-Peter Roten, par l'entreprise Gattlen Haustechnik, pour l'installation d'une pompe à chaleur air-eau à Goubing (Chemin des Collines) sur la parcelle No 6403, plan No 28 (zone de faible densité) coordonnées 608'100/126'900.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre.

Il peut être pris connaissance des dossiers déposés à la réception des Services Techniques à l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h 00 à 12 h 00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

		Visa
Service émetteur	Service de l'Edilité et de l'Urbanisme	JF
Date début de la publication	02.10.2020	
Date fin de la publication	02.11.2020	